

## L'Îlot. Un accueil, un toit, un nouveau départ.

### ÉDITO : Du temps à consacrer aux sortants de prison ?

#### Dans vos Nouvelles

- ▶ DOSSIER : 2018, la nécessaire rénovation de Chemin Vert
- ▶ PRATIQUE : Les réformes fiscales et vos dons

#### L'Îlot digital

Pour garder le contact tout au long de l'année avec l'Îlot, rendez-vous sur notre site :

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)



Pour les plus connectés d'entre-vous, vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux et partager nos nouvelles dans vos réseaux.

- Facebook : @IlotAsso
- Twitter : @IlotAsso
- LinkedIn : L'Îlot, Maisons d'accueil

#### Nouvelles de l'Îlot

Bulletin trimestriel  
 Directeur de la publication :  
 Hubert de Gabory  
 ISSN n° 1763-1688.  
 Dépôt légal : mars 2018  
 Impression : Maraval, Saint-Pons-de-Thomières.



Maisons d'accueil l'Îlot  
 Association reconnue d'utilité publique  
 88 boulevard de la Villette - 75019 Paris  
 01 43 14 31 00 - Fax : 01 48 06 22 10  
[maisons-accueil@ilot.asso.fr](mailto:maisons-accueil@ilot.asso.fr)



© Stéphane OUZOUNOFF/CIRIC

« La communauté de l'Îlot se développe grâce à tous ses membres, donateurs, personnes accueillies, salariés et bénévoles. C'est ce que j'ai rappelé lors de notre séminaire qui s'est déroulé les 27 et 28 novembre 2017 à Amiens.

Ce séminaire 2017 aura été une très belle réussite en réunissant une soixantaine de membres de la communauté Îlot (résidents, salariés et bénévoles) autour de représentants de l'administration pénitentiaire de la Seine-Saint-Denis et de la Somme.

La directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Seine-Saint-Denis est venue nous présenter les modules « respect » du programme *Respecto*, opérationnel dans une douzaine de prisons, dont la maison d'arrêt de Villepinte réputée comme sensible.

Dans le programme *Respecto*, les détenus, tous volontaires, ont les clés de leurs cellules et peuvent se déplacer librement dans le bâtiment dédié au programme afin de participer à la gestion de la vie quotidienne (repas, entretien...), accéder à divers services notamment en matière de santé et participer à des ateliers sur le sens de la peine, la citoyenneté, la communication non-violente, etc. ; de l'avis général, une expérience impressionnante et passionnante.

Beaucoup ont vu tomber leurs « préjugés » sur l'impréparation de l'administration pénitentiaire à commencer la réinsertion des personnes avant leur sortie de détention !

Aussi, nous avons ouvert un dialogue passionnant avec une demi-douzaine de membres des services pénitentiaires de la Somme, qui ont confirmé leur volonté d'améliorer encore notre collaboration pour faciliter la transition « dedans-dehors » des personnes accueillies dans nos établissements.

**Et les bénévoles dans tout cela ?** Ce sont des membres très importants de notre communauté, qu'il nous faut accueillir avec plus d'empressément et de reconnaissance. Ils nous apportent des compétences nouvelles, par leurs facultés d'écoute et d'accompagnement, par leurs expériences professionnelles dans les métiers de l'art et de la culture : arts de la bouche, arts dramatiques, compagnonnage, etc. ; et sont également indispensables pour la gestion des établissements et de l'Association.

Ils proposent aux personnes que nous accueillons un accompagnement complémentaire à celui de nos travailleurs sociaux, moins contractuel et nourri par leurs expériences diverses ainsi que par leur bienveillance commune. Ils portent un regard extérieur sur notre fonctionnement professionnel en se faisant les avocats de la convivialité et de la vie sociale, ils nous incitent chaque jour à nous questionner sur les compétences qu'il nous faudrait recruter pour améliorer nos actions. Ils ont un regard neuf sur la réinsertion, sur la récidive ; ils sont des ambassadeurs de confiance auprès de l'opinion publique et contribuent à élargir nos réseaux.

**Aussi, nous allons mieux nous organiser pour accueillir nos bénévoles, les former, les écouter et les faire participer à nos prises de décisions car ils sont des membres essentiels de notre communauté.**

**À l'aube de nos 50 ans, nous savons que nous pourrons cette année encore compter sur vous, nos donateurs fidèles, dont la générosité ne s'est pas relâchée en 2017. Soyez en chaleureusement remerciés !**

Hubert de Gabory, président

# 2018, l'année du grand chantier pour Chemin Vert.

“ En 2017, l'établissement a accompagné 97 hommes ayant un passé judiciaire. 20 d'entre eux étaient hébergés à Chemin Vert dans le cadre d'une peine sous surveillance électronique.

L'établissement, ouvert en 2010, est né du regroupement de deux foyers parisiens de l'Îlot, « République » (site pré-existant sur place) et « Ruisseau », avec la volonté de mutualiser les moyens humains et matériels. Cette extension a permis l'intégration d'un bâtiment neuf, mais la partie pré-existante, non rénovée à l'époque, rencontre aujourd'hui d'importants problèmes de vétusté et de sécurité. En 2018, nous avons pour projet de procéder à la rénovation complète de notre établissement afin d'offrir à nos résidents un lieu d'accueil adapté.

## Hébergement et réinsertion sociale



Notre établissement de Chemin Vert accueille des hommes seuls, sortant de prison ou en aménagement de peine, tous désireux de s'inscrire dans une démarche de réinsertion sociale et professionnelle.

Une équipe de travailleurs sociaux les accompagne individuellement dans une démarche socio-éducative qui repose sur 3 axes :

- se reconstruire,
- se repositionner dans la société, dans ses droits et devoirs,
- préparer son départ.

Ce travail permet aux résidents d'agir sur leurs difficultés et d'être accompagnés dans des démarches très variées : régularisations administratives, bilan de santé et suivi des soins, accès à la formation et à l'insertion professionnelle, gestion de budget, restauration des liens familiaux, aide à la recherche d'un logement, etc.

Au delà de la précarité sociale des personnes accueillies à Chemin Vert, de nombreuses problématiques rencontrées par nos résidents sont liées à leur passé carcéral : perte des repères de la vie urbaine, perte ou restriction des droits civils ou civiques, interdiction

de territoire, perte de confiance, addictions ou dépendances, tentation de la récidive, etc.

La mission de l'Îlot est de les accompagner dans la réalisation de leur projet de vie, de les aider à retrouver une place dans la société et à construire un avenir qui pourrait les éloigner de tout risque de récidive.



**60 places pour hommes seuls**



**54 chambres individuelles et 6 studios autonomes**



**6 chambres adaptées au séjour de personnes à mobilité réduite**



**1 salle à manger et 1 salle polyvalente pour les activités de groupe**



**Des espaces de travail pour les travailleurs sociaux où sont réalisés les entretiens de suivis**

## L'Îlot au coeur de Paris...

Ce site en plein centre de Paris offre à ses résidents un cadre favorisant leur mobilité, tant pour la réalisation de leurs démarches administratives que pour leur intégration dans la cité. En effet, ce positionnement facilite grandement la recherche d'emploi et de formation, l'accès aux soins ou tout simplement l'accompagnement vers l'autonomie qui est le pilier central de notre démarche.

En complément du travail d'accompagnement social réalisé par nos équipes, cette situation géographique facilite la venue d'intervenants extérieurs notamment par le biais d'un partenariat avec l'association *Champ Libre* dont les bénévoles proposent aux résidents de participer à des activités collectives.

Cette dernière année, les résidents ont pu participer à des cours de yoga ou encore à une initiation à la sophrologie et des cours de boxe devraient suivre d'ici peu. Régulièrement, ils sont invités à des ateliers d'écriture qui permettent leur remise à niveau en français et à des ateliers d'expression artistiques (peinture, sculpture, photographie...). D'autres, ont pu participer à des sorties organisées par des bénévoles et ainsi profiter de tout ce que Paris a à offrir d'un point de vue culturel.



Des résidents et une référente de l'établissement pendant l'initiation à la sophrologie.

## Rénover Chemin Vert c'est aussi restaurer l'humain

Constatant que notre établissement méritait d'être rénové, nous avons dès 2015 engagé des démarches afin d'estimer l'étendue et le coût des travaux nécessaires. C'est ainsi qu'après un premier rapport d'experts nous alertant sur des points de sécurité, nous avons réalisé en urgence fin 2016 une première tranche de travaux pour la mise en sécurité du lieu et de ses résidents. Cette première réalisation a consisté à : enclonçonner l'escalier, remplacer le système de détection incendie, revoir les systèmes d'ouverture des issues de secours et protéger avec des parois coupe-feu les locaux « à risques » (stockage, archives, ...). Ces travaux essentiels ont représenté un montant de 120 000 € sur notre budget 2017.

Le lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux qui concerne notamment la rénovation complète du bâtiment B aura lieu en 2018 et concernera :

- le désamiantage de l'escalier du bâtiment B,
- la rénovation de la plomberie,

- la refonte du système de chauffage,
- des travaux d'isolation thermique (fenêtres, huisseries...) afin d'améliorer la performance énergétique et phonique,
- le remplacement d'un ascenseur du bâtiment B,
- la rénovation complète des chambre et des sanitaires,
- la mise en place d'un système de surveillance adapté dans l'ensemble des bâtiments.

**Afin de financer ces travaux dont le montant estimé dépasse le million d'euros, nous sommes à la recherche de financements auprès de nos partenaires institutionnels et nous espérons que les donateurs fidèles que vous êtes serez sensibles à ce projet de rénovation qui nous permettra d'accueillir nos résidents dans un lieu de vie convenable.**

“ Ici, ils me font confiance ! La relation que les référents instaurent avec nous est essentielle car elle est bienveillante. Sans l'Îlot, je n'aurais pas pu suivre une formation en sortant de prison car j'aurais dû me concentrer sur mon urgence qui était de savoir où j'allais dormir... La prison m'a changé et l'Îlot me fait évoluer, c'est positif ! J'aimerais remercier mon référent et tous les gens qui font que l'Îlot existe !

**Sylvain, résident à Chemin Vert.**

“ Grâce à l'Îlot j'ai pu donner une adresse pour bénéficier d'un aménagement de peine. J'ai un bracelet électronique pour 4 mois, après c'est ma vraie vie qui commence ! J'ai 31 ans, j'ai fait des erreurs... en prison, je me suis formé, j'ai un diplôme de pâtissier. Avec mon référent de l'Îlot, on travaille dur pour que j'ai un emploi à la fin de ces 4 mois. C'est la clé pour reconstruire le reste !

**A., résident à Chemin Vert.**

“ Beaucoup de résidents ont perdu l'espoir et j'essaie de leur donner envie de s'en sortir. Je leur dis qu'ils ne doivent pas croire que leur vie s'arrête ici ! Je leur parle d'autres résidents qui ont quitté l'Îlot avec un travail et un logement. Je leur apporte mon humanité ! Avec eux, je n'ai pas de journée-type et c'est ce qui fait que j'aime ce métier. Travailler ici me donne envie de m'investir à titre personnel pour la jeunesse de demain.

**Serge-Anny, agent d'accueil à Chemin Vert depuis juin 2017.**

Retrouvez une présentation complète de l'établissement sur notre site internet dans la rubrique «Établissements».

# 2018, les réformes fiscales et vos dons

## Le prélèvement à la source



Le prélèvement de l'impôt à la source entrera en vigueur début 2019. L'équipe de l'Îlot souhaite vous informer dès aujourd'hui de ce changement majeur. Pas d'inquiétudes cependant, vos dons à notre association bénéficieront toujours des mêmes avantages fiscaux !

- En 2018, rien ne change : nous payons un impôt annuel sur la base des revenus perçus l'année précédente et déclarerons donc en mai nos revenus 2017 pour les payer au mois de septembre.
- Mais dès le mois de janvier 2019, nos impôts seront prélevés à la source. Que l'on soit salarié, au chômage ou à la retraite, un montant calculé sur la base des revenus déclarés en 2018 sera mensuellement déduit de notre revenu. Cela permettra à l'Etat de raccourcir la procédure fiscale et ainsi d'éviter les problèmes de trésorerie.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu consiste en une modification du mode de collecte de l'impôt. Ainsi, **tous les crédits et réductions d'impôt sont maintenus, y compris les réductions d'impôt liées aux dons aux associations et fondations.** À la suite des déclarations d'impôt dont le principe et l'agenda restent inchangés - la déclaration des revenus et dons 2018 aura lieu en mai 2019 - **le bénéfice des réductions acquis en 2018 sera pris en compte au moment du solde de l'impôt à l'été 2019.**

*Tout au long de l'année, nous nous tiendrons informés des avancées sur ce sujet et nous nous engageons à vous renseigner sur ces réformes via notre site internet dans la rubrique « Actualités ».*

## En savoir plus sur vos impôts et déductions

### IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

#### Moins d'impôts pour plus de générosité ?

En 2018, l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) remplace l'Impôt sur la Fortune (ISF). Seul sera imposé le patrimoine immobilier non affecté à l'activité professionnelle du propriétaire et valorisé à plus de 1,3 million d'euros au 1er janvier 2018. Tous les biens autres que les actifs immobiliers sont exclus du champ d'application de ce nouvel impôt : titres (actions et parts sociales) détenus par le contribuable, placements bancaires et financiers, mais aussi les bijoux, bateaux, voitures, liquidités...

Les réductions fiscales sur cet impôt restent inchangées. Si vous êtes soumis à l'IFI en 2018, 75 % du montant de votre don à notre association sont toujours déductibles de cet impôt dans la limite de 50 000 euros au titre des chantiers d'insertion de l'Îlot : **un don de 1 000 €, par exemple, vous reviendra donc en réalité à 250 € après déduction fiscale** et la limite est atteinte pour un don d'un montant de 66.667 euros

#### Un calendrier maintenu

Pour l'IFI 2018, les dons pris en compte sont ceux effectués entre la date de déclaration de l'ISF 2017, et la date limite de déclaration de l'IFI 2018. Ainsi pour votre déclaration IFI 2018, déposée au cours du premier semestre 2018, **il sera possible d'effectuer un don déductible de l'IFI jusqu'au mois de juin 2018** (la date précise reste à définir par l'administration fiscale).

Le Projet de Loi de Finances 2018 prévoit par ailleurs que la déclaration IFI devient, pour des raisons de simplification administrative, une annexe de la déclaration de revenus.

### IMPÔT SUR LE REVENU (IRPP)

#### Rien ne change pour les personnes imposables à l'impôt sur le revenu !

Vos dons effectués à un organisme à but non lucratif permettent de réduire votre Impôt sur le Revenu à hauteur de 75% des sommes versées, à concurrence de 537 € (66% au-delà dans la limite de 20 %). **Un don de 100 euros vous revient donc à 25 euros.**

Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

#### Date limite de vos dons

**Vous avez toute l'année (jusqu'au 31 décembre 2018) pour effectuer des dons déductibles sur vos impôts 2018 !** Ces dons seront à déclarer en mai 2019 et le bénéfice des réductions vous sera reversé au moment du solde de l'impôt à l'été 2019.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Montant plafonné des dons
Fondation Îlot Avenir	75 % des sommes versées	20 % du revenu imposable
Association Maisons d'Accueil de l'Îlot	75 % des sommes versées	537 €
	66 % de la partie des dons supérieure à 537 €	20 % du revenu imposable

(Sources : economie.gouv.fr)